



## Contrat Initiative Emploi jeunes

- Reste à charge<sup>1</sup>
- Somme perçue

Avec le Contrat Initiative Emploi (CIE), faites découvrir vos métiers et permettez à un jeune<sup>2</sup> de développer ses compétences.



Pour plus d'informations, contactez votre conseiller au 39 95 (Service gratuit + prix appel)

Pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI au SMIC à 35h avec un  **salaire brut mensuel de 1554€**

**votre reste à charge mensuel sera de :**



Pour un CDD de 6 mois minimum, vous percevrez au total :

4 380€

Pour un CDI, vous percevrez au total :

8 760€

<sup>1</sup> Pour les CDD de 6 mois minimum, l'aide est versée 6 mois. Pour les CDI, l'aide est versée 12 mois. Cumulable avec l'exonération bas salaires.

<sup>2</sup> Moins de 26 ans ou moins de 31 ans en situation de handicap.